



BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Bulletin-N° 16/2025
Date : 2025-11-03
A - M - J

Nous fournissons les bulletins de la sécurité des navires à la communauté maritime. Visitez notre site Web à l'adresse www.tc.gc.ca/bsn-ssb pour voir les bulletins existants et aussi vous inscrire pour recevoir par courriel les nouveaux bulletins.



Objet : Exigences de 2025 relatives aux canaux radio VHF maritimes pendant la transition vers le système d'échange de données VHF

Champ d'application

Le présent bulletin s'adresse à :

- tous les bâtiments (canadiens et étrangers) naviguant dans les eaux canadiennes

Objectif

Ce bulletin vous explique comment conserver l'accès aux canaux radio VHF maritimes requis au Canada pendant la transition internationale vers le système d'échange de données par ondes métriques (VDES).

Contexte

Le VDES est une initiative internationale visant à moderniser les communications par radio VHF maritime, en particulier le système d'identification automatique. Il permettra aux bâtiments et aux stations côtières de partager davantage de données numériques.

L'appendice 18 du Règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications, connue sous le nom de Plan des voies maritimes, a récemment été mis à jour. Les canaux 24, 25, 26, 84, 85 et 86 seront réservées à l'usage numérique à compter du 1er janvier 2030.

Mots clés :

Les demandes de renseignements sur le présent bulletin doivent être adressées comme suit :

- Radio VHF
- Système d'échange de données VHF (VDES)
- Disponibilité des voies
- Services de communication et de trafic maritimes (SCTM)
- Annexe 18

AMSEC

Transports Canada
Sécurité et sûreté maritime
Place de Ville, Tour C
330, rue Sparks, 11^{ème} étage
Ottawa (Ontario) K1A 0N8

Contactez-nous au: securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (Sans frais).



Certains fabricants ont déjà commencé à supprimer ou à désactiver ces canaux analogiques du mode « international » des radios embarquées. Les Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne ont constaté un nombre croissant de bâtiments entrant dans les eaux canadiennes sans avoir accès à ces canaux VHF obligatoires, car leurs radios sont en mode « international ».

Pendant cette période de transition, ces canaux sont toujours disponibles lorsque les radios sont réglées en mode canadien ou américain. Le Canada continue d'utiliser ces canaux pour les communications vocales courantes et liées à la sécurité. Tous les bâtiments naviguant dans les eaux canadiennes doivent utiliser ces canaux pour communiquer avec les SCTM et se conformer à la réglementation canadienne. Les radios réglées en mode « international » peuvent ne pas vous permettre d'accéder à ces canaux, comme l'exige la loi canadienne.

Les communications vocales analogiques restent essentielles pour la sécurité et la sûreté maritimes dans les eaux canadiennes.

Ce que vous devez savoir

Jusqu'à nouvel ordre, les opérateurs radio à bord des bâtiments dans les eaux canadiennes doivent :

- vérifier la disponibilité des canaux avant d'entrer dans les eaux canadiennes afin d'éviter toute interruption de communication
- s'assurer que les radios sont en mode « Canadian » afin de garantir l'accès aux canaux 24, 25, 26, 84, 85 et 86
- si nécessaire, consulter le manuel d'utilisation de la radio pour savoir comment passer du mode international au mode canadien et au mode américain
- pour obtenir une assistance technique, contacter le fabricant de la radio ou le fournisseur de services radio